

Exercice 2002

Rapport d'activité des services délégués Transports Urbains

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

Les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public des transports urbains du 22 mars 1999, la Ctb a communiqué les résultats de l'exercice 2002 à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Ce rapport fait état des résultats suivants :

1.1 Généralités

Le service de transports urbains est assuré par la Ctb, filiale du groupe KEOLIS.

Sur le plan contractuel, deux avenants ont été passés entre la Communauté d'Agglomération et le Groupe KEOLIS sur l'exercice 2002 : l'avenant n°4 portant sur la suppression de la navette « Polyclinique » et l'avenant n°5 portant sur la restructuration du réseau dans le cadre de la création de GINKO.

Ces avenants ont eu comme impact une augmentation du prix forfaitaire de 1.220 K Valeur 98 en année pleine due principalement à la production de 508.000 Km supplémentaires générant 42.000 heures supplémentaires de conduite.

Sur le plan social, la mise en œuvre de GINKO et les départs en retraite ont conduit à embaucher et former 47 nouveaux conducteurs. Par ailleurs, 0,17 journée de grève (2 heures) a été comptabilisée en 2002 contre 5,8 en 2001.

Sur le plan de l'activité, l'impact principal aura été la création du réseau GINKO à compter du 2 septembre 2002.

1.2 Offre et demande

Les kilomètres :

Il est constaté une hausse de 7 % du nombre de kilomètres entre 2001 et 2002 : réalisation de la Navette « Gare » d'avril à septembre dans le cadre de l'aménagement du parvis de la Gare Viotte ; création du réseau GINKO représentant une hausse des kilomètres totaux annuels de 9,76 %.

Les voyages :

En données brutes, la fréquentation enregistre une augmentation de 6,2 % par rapport à l'année 2001. En trafic reconstitué (l'année 2001 à connu plusieurs mouvements de grève, décalage

calendaire,...), cette augmentation ne serait que de 3,8 %.

Avec le lancement le 2 septembre 2002 du réseau GINKO, le trafic a augmenté de 9,2 % sur le seul dernier quadrimestre 2002. Sur la première partie de l'année 2002, la fréquentation était restée quasiment stable (+ 0,6 %).

1.3 Recettes

Les recettes de trafic :

La gamme tarifaire a évolué en 2002 du fait du passage à l'Euro en janvier et de la création du réseau GINKO en septembre. Les tarifs encadrés (Ticket unité, ticket carnet, ticket journée principalement) ont baissé de 0,74 % ; à l'inverse les tarifs ont augmenté de 0,37 % sur les titres non-encadrés (abonnements principalement).

Les recettes, hors titres subventionnés (Conseil Général et gratuité scolaire), sont supérieures de 0,3 % à celles de 2001. Il est à noter que sur l'année, les recettes des titres oblitérables ont augmenté de 0,9 % et celles de abonnements ont baissé de 0,3 %. Cette tendance a semblé s'inverser dès septembre avec la création de GINKO.

Les recettes des titres subventionnés ont baissé pour le délégataire de 37 % en 2002 : baisse du nombre de demandes de la part du Conseil Général (-4,4 % entre 2001 et 2002) et suppression de la gratuité scolaire en septembre.

En intégrant les titres subventionnés, les recettes globales de trafic perçues par le délégataire ont baissé de 3 %

Les autres recettes :

Les recettes issues des transports spéciaux et occasionnels sont stables entre 2001 (175 K) et 2002 (176 K).

Les recettes diverses sont en baisse de 18 K. Les produits financiers sont en régression de 24 K.

La gestion du contrat publicitaire (213 K € HT en 2001) ne relève plus en 2002 du délégataire, les recettes baissent ainsi pour l'exercice 2002 de 213 K HT. La Communauté d'Agglomération gère désormais en direct ce contrat pour une redevance minimum garantie annuelle de 335 K HT en 2002.

Le total des recettes perçues par le délégataire :

Le total des recettes perçues par le délégataire passe de 7.750 K€ à 7.276 K€, soit une diminution de 6,1 %.

Nota : Pour information, sur l'ensemble du réseau d'agglomération, les recettes de trafic 2001 étaient de 7.058 K€ HT (réseau Ctb + TGB) et de 7.605 K€ HT pour 2002 (réseau GINKO à compter de septembre 2002), soit une augmentation des recettes de trafic pour la collectivité de 7,75 %. Cette différence est due à l'augmentation substantielle de la demande sur le périurbain générée notamment par l'extension du réseau sur 22 communes supplémentaires. Ces recettes périurbaines ont été perçues pour une grande partie directement par la collectivité (Régie de Recettes) et non par le délégataire.

1.4 Dépenses

Les frais de personnel :

Les frais de personnel sont en augmentation de 8,5 %, soit un montant de 1.339 K€. Les effectifs sont en augmentation de 38,2 personnes en équivalent temps plein.

L'énergie de traction :

Ce poste est en augmentation de 1,4 %, soit 23 K€. Cette augmentation s'explique par une baisse du prix du gazole de 2,9 %, une baisse du prix du gaz de 16,3 % et une augmentation du nombre de kilomètres de 7,1 %.

L'entretien :

Ce poste est en augmentation sensible de 16,8 %, soit 180 K€ par rapport à 2001 du fait principalement de l'augmentation du coût d'entretien du matériel roulant qui s'explique notamment par le vieillissement (pannes à répétition au courant de l'année 2002) d'un certain nombre de véhicules en fin de vie (véhicules articulés de 18 ans d'âge qui ont été remplacés depuis) et à l'évolution du nombre de kilomètres parcourus.

L'affrètement :

Ce poste est en augmentation de 42 K€ (+ 28,6 %) du fait de la montée en puissance du service EVOLIS Ville et de la création des navettes « Tilleuls » et « Montarmots-Orchamps ».

Assurances tiers :

Ce poste est en augmentation de 43 K€, soit 22,1 %. Au cours de l'exercice, le nombre d'accidents responsables déclarés a été en augmentation significative (53 %). Cette augmentation est consécutive à l'embauche massive de jeunes conducteurs pour la création du nouveau réseau.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'activité 2002 de la délégation de service public des transports urbains.

Pour extrait conforme,

Le Président